

La Checklist Ultime des Documents pour votre Inscription à l'ORP

Une préparation complète et rapide de vos documents est la clé pour un processus sans accroc avec l'assurance-chômage. Les dossiers incomplets sont la cause la plus fréquente des retards dans le versement de vos indemnités journalières.

Utilisez notre checklist détaillée pour vous assurer d'être parfaitement préparé à chaque étape – de l'inscription initiale à l'entretien avec votre conseiller en personnel.

Phase 1 : Pour l'Inscription Initiale (En ligne ou à la commune)

Voici les premiers documents dont vous avez besoin pour lancer officiellement la procédure. L'inscription doit se faire au plus tard le premier jour de votre chômage.

☐ Pièce d'Identité Officielle

- **Quoi** : Carte d'identité, passeport ou, pour les ressortissants étrangers, le permis de séjour (p. ex. permis B, C).
- **Pourquoi** : Pour une identification claire de votre personne.

☐ Carte AVS ou Carte d'Assurance Maladie

- **Quoi** : Votre carte personnelle avec le numéro de sécurité sociale à 13 chiffres (numéro AVS).
- **Pourquoi** : Le numéro AVS est le numéro d'identification central pour toutes les assurances sociales suisses.

☐ Attestation de Domicile (si demandée)

- **Quoi** : Une preuve actuelle de votre domicile, disponible auprès de votre commune de résidence.
- **Pourquoi** : Confirme la compétence locale de l'ORP pour votre dossier. Souvent vérifié directement lors de l'inscription à la commune.

Phase 2 : Pour le Premier Entretien à l'ORP et la Demande auprès de la Caisse de Chômage

Apportez ces documents à votre premier entretien de conseil. Ils constituent la base pour le calcul de votre droit aux indemnités de chômage.

☐ **Lettre de Licenciement**

- **Quoi** : La lettre officielle de votre dernier employeur confirmant la fin de votre contrat de travail.
- **Pourquoi** : Sert de preuve officielle du début de votre période de chômage.

☐ **Dernier Contrat de Travail**

- **Quoi** : Votre dernier contrat de travail en vigueur. Idéalement, ayez à portée de main tous les contrats des 2 dernières années.
- **Pourquoi** : Prouve les conditions de votre dernier emploi (p. ex. délais de résiliation).

☐ **Fiches de paie des 12 derniers mois**

- **Quoi** : Tous les décomptes de salaire mensuels de l'année écoulée.
- **Pourquoi** : Absolument crucial pour calculer le montant de vos indemnités journalières (gain assuré).

☐ **Attestation de l'Employeur (Formulaire)**

- **Quoi** : Un formulaire officiel qui doit être rempli par votre dernier employeur. Vous recevrez ce formulaire de l'ORP ou pouvez le télécharger sur **travail.swiss**.
- **Pourquoi** : Contient des informations détaillées sur le rapport de travail et le salaire, indispensables pour la caisse de chômage. Soumettez-le dès que possible !

☐ **Curriculum Vitae (CV) Actuel et Complet**

- **Quoi** : Votre CV professionnel. L'ORP demande souvent que vous remplissiez leur modèle standard, disponible sur **travail.swiss**.
- **Pourquoi** : C'est l'outil le plus important pour votre conseiller en personnel afin de trouver des postes qui vous conviennent.

☐ **Dossiers de Candidature & Justificatifs**

- **Quoi** : Copies de vos candidatures précédentes (si déjà effectuées), certificats de travail, diplômes et attestations de formation continue.
- **Pourquoi** : Prouve vos qualifications et vos efforts déjà entrepris pour trouver un nouvel emploi.

☐ **Formulaire "Demande d'Indemnité de Chômage"**

- **Quoi** : Le formulaire principal pour demander les prestations. Vous l'obtiendrez auprès de l'ORP ou de la caisse de chômage que vous avez choisie.

- **Pourquoi :** C'est la demande formelle pour déclencher le paiement des indemnités journalières.

☐ **Coordonnées Bancaires ou Postales**

- **Quoi :** Votre numéro IBAN pour le virement des indemnités.
- **Pourquoi :** Pour que la caisse de chômage sache où verser votre argent.